

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 05
JUILLET 2012**

DATE DE CONVOCATION : Le 02 juillet 2012

PRESIDENT DE SEANCE : M BLONSKY Thomas

ETAIENT PRESENTS : M. BLONSKY Thomas, Melle FONTAINE Céline,
M. VANNIER André, M. DIONNET Jean, Mme THIROUARD Annick,
M. AUBRY Laurent, Mme CHALOIS Maryse, M. TEINTURIER Joël

ABSENTS : Mme TESSIER Nelly pouvoir M. VANNIER André
M GALBY Claude pouvoir M. AUBRY Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle FONTAINE Céline

Après lecture du procès verbal de la séance du 13 avril 2012 tous les membres ont signé au registre.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal de sa désapprobation sur la réunion du Conseil Municipal prévu le vendredi 29 juin, alors qu'il était absent. Des conseillers ont refusé de siéger, ce qui a empêché la séance du Conseil Municipal de ce 29 juin.

DELIBERATION : 2012 - 15

**OBJET : CREATION D'UN NOM A LA VOIE SANS ISSUE MENANT DE LA SALLE
DES FÊTES A LA STATION D'EPURATION**

Le Conseil Municipal délibère sur la dénomination de la voie sans issue reliant la rue Jean Moulin à la station d'épuration, une proposition a été formulée : "Impasse de la station d'épuration".

Le Conseil Municipal à 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention adopte la dénomination Impasse de la station d'épuration.

DELIBERATION : 2012 - 16

**OBJET : DELIBERATION ACCORDANT A MONSIEUR DRAHONNET UN DROIT
DE PASSAGE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Drahonnet à emprunter l'impasse de la station d'épuration pour accéder à son portail qui se trouve à une distance de 16.50 mètres de la rue Jean Moulin et 9.65 mètres du pignon de la maison.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 05
JUILLET 2012**

DELIBERATION : 2012 - 17

OBJET : RAPPORTS DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2011

Conformément à la loi n° 95-101 du 01/02/1995 et au décret 95-635 du 06 mai 1995, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports EAU et ASSAINISSEMENT ou figurent les indicateurs techniques et financiers de ces deux rapports (jointes en annexe).

Les Rapports sont adoptés à l'unanimité.

Un exemplaire de chaque rapport sera tenu à disposition du public en mairie.

DELIBERATION : 2012 - 18

OBJET : ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE SECRETARIAT DE MAIRIE

Le conseil municipal prend connaissance des devis pour le renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie, il retient à l'unanimité le devis de la société Info Maintenance pour un montant HT 1 289.73 € soit TTC 1 542.51 €.

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA
DELAGATION**

Décision du Maire - n° 2012 / 02

- Vu le CGCT et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération en date du 04 avril 2008
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation.

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

Suite à la réunion en date du 02 février 2012, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande d'acquisition formulée par Monsieur JOUET Pascal et de Madame PANZA Astrid, pour la vente de la parcelle de terrain communal ZI n°84 de 85 ca, sise rue du Chemin de Fer au prix de l'euro symbolique, sous réserve que Monsieur JOUET et Madame PANZA s'engagent à régler tous les frais relatifs à cette vente : géomètre, bornage, acte notarié, droit d'enregistrement au cadastre etc.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 05 JUILLET 2012

Décision du Maire - n° 2012 / 05

OBJET : CONTRATS LOGICIELS N° 2012.04.0667.07.000.M00.000165

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :
Le renouvellement pour 3 ans du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service avec la Société SEGILOG pour un montant total HT de 5 130.00 HT.

Décision du Maire - n° 2012 / 06

OBJET : DEVIS DE MISE A NIVEAU DES TEMONS DE LA VOIRIE RUE JEAN MOULIN

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :
Après mise en concurrence, la signature du devis de mise à niveau des tampons de la voirie avec la société VILLEDIEU Frères pour un montant HT 6 293.80 € soit TTC 7 527.38 €.

Décision du Maire - n° 2012 / 07

OBJET : DEVIS DANS LE CADRE DU PERIMETRE DE CAPTAGE DU CHATEAU D'EAU TRAVAUX DE CLOTURE

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :
Après mise en concurrence, la signature du devis pour la pose d'une clôture autour du Château d'eau avec la société PAYSAGES JULIEN et LEGAULT pour un montant HT 6 989.00 € soit TTC 8 358.84 €.

Décision du Maire - n° 2012 / 08

OBJET : DEVIS DANS LE CADRE DU PERIMETRE DE CAPTAGE DU CHATEAU D'EAU DEVIS GEOMETRE POUR L'ETABLISSEMENT DE DIVISIONS CADASTRALES

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :
Après mise en concurrence, la signature du devis avec le Géomètre Michel ESNAULT pour l'établissement de divisions cadastrales en vue de la délimitation des périmètres de protection rapprochée PR1 et PR2, pour un montant HT 4 129.60 € soit TTC 4 939.00 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GOUSSU Emmanuel (employé communal des services techniques avec M. Sineau), ayant trouvé un emploi à durée indéterminée dans une autre entreprise termine le 31 juillet 2012.

Un nouvel appel à emploi à été fait auprès de pôle emploi.

Menu du 14 juillet, des informations concernant la composition du menu Italien est donnée au Conseil Municipal.

Séance levée 21h30